

COMPARATIF ENTRE LES VALEURS PAYSAGÈRES ET LES PAYSAGES INSTITUTIONNALISÉS

I- Les grands reliefs et les repères

Espace remarquable du littoral	Toutes les falaises de la côte d'Albâtre, les rebords du Cap d'Ailly, les coteaux du Havre et de Tancarville
Périmètres Natura 2000	Toutes les falaises de la côte d'Albâtre, les coteaux de la Seine (pas tous), les coteaux de l'Iton
Site Classé	Coteaux de l'Epte, coteaux des Andelys, et ponctuellement les coteaux d'Orival, la Côte des Deux Amants, la côte Sainte-Catherine, les falaises d'Etretat...
Znieff I et 2	Presque tous
Site inscrit	Coteaux d'Amfreville-sous-les-Monts et d'Heudebouville

Les grands reliefs sont dans leur ensemble bien reconnus et bien protégés notamment sur le littoral et la Seine. En revanche, les coteaux des autres vallées sont peu protégés ainsi que les cuestas de la Boutonnière et ses buttes-témoin.

2- L'eau et les milieux humides

Périmètres Natura 2000	Tous les fonds de vallées
Périmètre Réserve Naturelle	Estuaire de la Seine
Espace remarquable du littoral	Marais Vernier, vallée de la Risle Débouchés des vallées littorales
Site Classé	Boucle des Andelys, vallée de la Risle à Montfort-sur-Risle
Espace naturel sensible	Vallée de la Risle, marais d'Heurteauville, étangs de Poses, Vallée de l'Andelle (Fontaine-Guérard)
Znieff I et 2	Tous les fonds de vallées et les forêts
Site inscrit	Estuaire de la Risle, Marais Vernier, boucle de Brotone, boucle d'Anneville

Des paysages de nature à la fois reconnus et bien protégés dans leur ensemble.

3- Les petites vallées, les valleuses et les vallons

Périmètres Natura 2000	Vallées de la Calonne, de la Charentonne, du Bec, de la Risle (fond de vallées)
Site Classé	Val au Cesne, vallée de l'Epte
Espace remarquable du littoral	Débouchés des vallées littorales, val Eglantier (Tancarville)
Znieff I et 2	Presque tous
Site inscrit	Vallée de la Lévrière, vallée de la Lieure (Lyons-la-Forêt), vallée de la Charentonne, vallée du Bec, vallée d'Etretat, vallon d'Yport, vallée de la Ganzeville, vallée de la Durdent, vallée du Dun, vallée de la Vienne

Des paysages de vallées bien reconnus dans leur ensemble mais encore peu protégés en dehors des périmètres Natura 2000 et du classement de la vallée de la Rançon.

4- Le patrimoine architectural et urbain :

ZPPAUP	Le Havre, Harfleur, Fécamp, Ste-Marguerite-sur-Mer, Dieppe, Arques-la-Bataille, St-Martin le Gaillard, Gournay-en-Bray, Lillebonne, Freneuse, Gaillon, Giverny, Verneuil-sur-Avre, Nonnancourt, Sotteville-sur-Mer, Veules-les-Roses
Site classé (les plus importants)	Eu, Les Andelys
Site inscrit	Etretat
Secteur Sauvegardé	Rouen, Le Tréport

Les principaux sites bâtis, repérés comme valeurs paysagères, font l'objet d'une protection soit au titre d'une ZPPAUP, soit au titre d'un site classé ou d'un secteur sauvegardé. Il reste les sites de Conches-en-Ouche, Gisors, Duclair, Caudebec-en-Caux, Quillebeuf-sur-Seine et Saint-Valéry-en-Caux qui ne sont pas couverts par une protection liée à leur patrimoine et leur implantation dans un site morphologique particulier.

CONCLUSION

La majeure partie des valeurs paysagères de la Haute-Normandie sont déjà largement reconnues comme telles. Elles font l'objet de diverses protections liées à leur valeur patrimoniale, architecturale, paysagère ou écologique.

Quelques lacunes majeures apparaissent cependant :

- De nombreuses petites vallées et notamment dans le pays de Caux, la vallée de l'Avre, le Sec Iton (en cours de classement au titre des sites), la vallée de la Bonde,
- Les cuestas de la boutonnière de Bray et les buttes témoins,
- Les sites bâtis : Conches-en-Ouche, Gisors, Duclair, Caudebec-en-Caux, Quillebeuf-sur-Seine et Saint-Valéry-en-Caux.